

Le portrait de MADO

MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTRÉGIE



Janvier 2019 — Volume 6, no 12
ISSN: 2291-9058

LES MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE CHIMIQUE D'ORIGINE ENVIRONNEMENTALE EN 2017 : LE MONOXYDE DE CARBONE DOMINE

FAITS SAILLANTS

Diminution du nombre total de déclarations de maladies à déclaration obligatoire (MADO) chimique d'origine environnementale en 2017, en raison du retrait du cobalt de la liste des MADO.

En Montérégie, le nombre total d'épisodes de MADO chimiques d'origine environnementale déclaré en 2017, soit 55 cas, a diminué par rapport à l'année 2015 (66 cas) et 2016 (68 cas). Parmi les épisodes déclarés en 2017, on compte 43 hommes et 12 femmes, avec un âge moyen de 46 ans.

DÉFINITIONS NOSOLOGIQUES

Le terme « intoxication d'origine chimique » cesse en 2013, sauf les épisodes de suivi. Elle est remplacée par deux catégories plus précises, soit « indicateur biologique au-dessus du seuil » et « atteinte des systèmes » (Gouvernement du Québec, 2013).

Tableau 1 – Nombre d'épisodes de MADO chimiques d'origine environnementale selon la maladie et l'agent chimique, Montérégie, 2014 à 2017¹

| Maladie | Agent chimique ² | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Amiantose ³ | amiante | - | 1 | - | - |
| Atteinte broncho-pulmonaire aiguë | produits industriels divers | 2 | - | - | - |
| Atteinte des systèmes | monoxyde de carbone | 36 | 40 | 27 | 34 |
| | chlorure de méthylène | - | - | 1 | - |
| | arsenic inorganique | - | - | - | 1 |
| | cobalt | 1 | - | - | - |
| | monoxyde de carbone | - | - | - | 1 |
| Indicateur biologique au-dessus du seuil | éthylène glycol | - | - | 1 | - |
| | arsenic inorganique | 1 | - | - | 3 |
| | cobalt | 17 | 11 | 27 | - |
| | mercure total ³ | 3 | 3 | 2 | 5 |
| | plomb | 1 | 6 | 4 | 9 |
| Intoxication d'origine chimique | cobalt | 2 | 2 | 2 | - |
| | mercure total ³ | 2 | - | 2 | 1 |
| | plomb | 2 | 3 | 2 | 1 |
| Total | | 67 | 66 | 68 | 55 |

Source : Système MADO-Chimique. Portail de l'Infocentre MADO-chimique de l'Institut national de santé publique du Québec (données extraites le 20 décembre 2018).

¹ La surveillance est basée sur une année allant de janvier à décembre.

² Un agent chimique peut se retrouver dans plus d'une catégorie de maladie en fonction de la définition nosologique attribué.

³ Les épisodes déclarés pour une année peuvent inclure d'anciens cas nouvellement déclarés ainsi que de nouveaux cas.

⁴ Le mercure total représente le mercure organique ou inorganique, car la mesure ne permet pas de le distinguer.

Le monoxyde de carbone a été le plus souvent déclaré

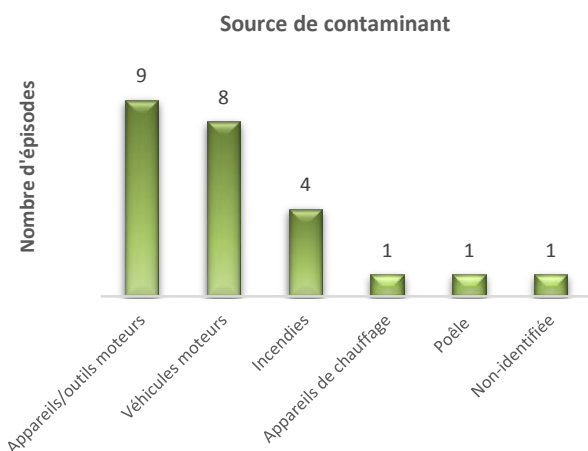
En 2017, le monoxyde de carbone (CO) trône en tête des déclarations reçues avec 35 épisodes. Il s'agit d'une hausse en comparaison avec l'année 2016, où il y a eu 27 déclarations en lien avec une intoxication au CO. D'autres MADO ont aussi été déclarées, mais moins fréquemment : 10 pour le plomb, 6 pour mercure total et 4 pour l'arsenic inorganique. Aucune déclaration pour le cobalt n'a été reçue en 2017, car ce contaminant a été retiré de liste des MADO depuis le 1er janvier 2017.

Intoxications au monoxyde de carbone : encore trop nombreuses

On constate 35 déclarations d'intoxication au CO en 2017, dont 24 furent accidentelles et 11 d'origine volontaire. Les expositions accidentelles ont été causées par 19 événements distincts, dont 4 événements intoxicant au moins 2 personnes. Au chapitre des sources identifiées lors des intoxications accidentelles, figurent les appareils/outils moteurs (9), les véhicules moteurs (8), les incendies (4), les appareils de chauffage (1) et un poêle (1).

Parmi les 11 intoxications volontaires déclarées, on déplore 3 décès. Un véhicule ou un appareil moteur a été la source de CO pour 10 de ces 11 événements.

Figure 1 - Nombre d'épisodes MADO chimiques reliés à une exposition accidentelle au monoxyde de carbone (CO) selon la source de contaminant, Montérégie, 2017.



Source : Système MADO-Chimique. Portail de l'Infocentre MADO-chimique de l'Institut national de santé publique du Québec (données extraites le 20 décembre 2018).

Autres contaminants impliqués : plomb, mercure et arsenic

Concernant le plomb, 6 nouveaux épisodes et 4 épisodes de suivi sont dénombrés en 2017. Les nouveaux épisodes ont été causés par 6 événements distincts, dont 4 impliquant la pratique du tir comme source de la contamination.

En regard du mercure, 4 nouveaux épisodes et 2 épisodes de suivi sont répertoriés pour l'année 2017. Les nouveaux épisodes correspondent à 4 événements distincts causés par l'ingestion de poissons, de crustacés ou de mollusques.

Au sujet de l'arsenic, 4 nouveaux épisodes distincts sont déclarés en 2017. La source a été identifiée pour 2 épisodes, soit des nettoyeurs industriels ainsi que l'ingestion de poissons, des crustacés ou des mollusques. Trois de ces quatre épisodes ont été découverts dans le cadre de l'Enquête canadienne sur les mesures de santé. Cette enquête menée par Statistique Canada inclut un volet de biosurveillance, qui permet de mesurer des substances chimiques dans les échantillons biologiques, tels que l'urine ou le sang.

MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE

L'article 82 de la Loi sur la santé publique prévoit l'obligation pour un médecin et/ou un dirigeant de laboratoire d'aviser les autorités de santé publique, notamment lorsqu'une maladie ou une intoxication chimique d'origine environnementale constitue une menace à la population. Les professionnels de la santé peuvent communiquer avec la Direction de santé publique de la Montérégie par téléphone au 450 928-6777 poste 14217 ou par télécopieur dédié et confidentiel au 450 928-3783.



Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à condition d'en mentionner la source.

Auteur(s) : Huy Hao Dao, Chantal Bonneau, Nathalie Bernier
Collaborateurs : Manon Blackburn, Christine Lacroix, Kareen Nour
Figures : Huy Hao Dao
Mise en page : Cindy Lachance-Saavedra

